

NEWSLETTER

RAPPORT ANNUEL - 2024

MARS 2024 À FÉVRIER 2025



NATURA 2000
COPIL Minetter
Dagebaugebidder



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

COFIL MINETTER DAGEBAUGEIBIDDER

RÉUNIONS

- Réunion du bureau du COFIL en date du 14/03/2024 à l'Arrondissement Sud
- Réunion du COFIL en date du 11/07/2024 à la mairie de Schiffflange

MEMBRES DU COFIL

Après 5 ans d'existence du COFIL Minetter Dagebaugebidder, une mise à jour de la liste des représentants s'imposait en 2024. A cet effet un nouvel arrêté de nomination était publié en novembre. Le comité se compose dorénavant de 21 membres représentant les communes concernées, ainsi que les domaines de la conservation de la nature, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, du tourisme, les propriétaires fonciers ainsi qu'un expert de la faune et flore typique des anciennes minières. Madame Kelly Kieffer et Monsieur Jan Herr de l'Administration de la nature et des forêts (ANF) continuent à occuper les postes respectifs de présidente et de gestionnaire/animateur du COFIL. ([liste des membres du COFIL](#))

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

RESTAURATION D'HABITATS CIBLES

Pelouses sèches et habitats rocheux

Entre octobre 2024 et février 2025 l'ANF a coordonné la mise en œuvre de 15 chantiers de restauration d'habitats typiques des sites miniers sur des terrains de l'Etat et d'ArcelorMittal (sous convention avec l'ANF). La Fondation Hëllef fir d'Natur a mis en œuvre un chantier de restauration d'une pelouse sèche (6210) sur un terrain d'ArcelorMittal sur le site Natura 2000 « Dudelange-Ginzebiërg ».

Sicona a restauré une prairie maigre au site Thillebiërg à Differdange en périphérie du site Natura 2000. En tout, une surface de ±8.5ha a été débroussaillée ; sur certaines parcelles des petites surfaces ont également été décapées.

- Dudelange-Haard : 5 chantiers
- Dudelange-Ginzebiërg : 1 chantier
- Esch-sur-Alzette sud-est – anciennes minières/Ellergronn : 6 chantiers
- Differdange Est – Prënzebiërg / Anciennes mines et carrières : 3 chantiers

Cartographie des chantiers 2018-2024 (2024 = orange) :

- [Esch, Schifflange, Kayl, Rumelange, Dudelange](#)
- [Pétange, Differdange, Sanem](#)

Les habitats et espèces ciblées prioritairement lors de ces chantiers étaient les suivants :

- Pelouses pionnières et maigres des sites miniers (BK03/6110/6210) avec leur cortège de plantes et animaux protégés.
- Habitats rocheux dont fronts de taille et éboulis (BK01/8210 et BK02/8160).
- Alouette lulu.

A ces grands chantiers s'ajoutent une multitude de travaux d'entretien des pelouses sèches (fauchage, enlèvement de repousses de ligneux, enlèvement de déchets, entretien des sentiers) qui sont en grande partie assurés par l'équipe ouvrière de l'ANF mise au service du COPIL, avec le support des équipes des triages respectifs de l'ANF.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000



Les pâtures au Hesselsbierg et au Holleschbierg

Sur les sites Holleschbierg (Kayl/Rumelange) et Hesselsbierg (Tétange) se situent deux grands plateaux (10 ha et 7 ha) de prairies maigres, pâturés par des bovins Angus. Ces terrains appartenant à l'Etat et exploités par deux exploitations agricoles locales, ont été occupés de façon irrégulière par des couples d'alouettes lulus au cours des dernières années. Afin de pérenniser l'occupation de ces terrains par l'alouette lulu, des éléments de structure y ont été aménagés. Au Holleschbierg, l'ANF a aménagé déjà en 2021 des tas de pierres servant comme perchoirs aux oiseaux. Les alouettes ont rapidement intégré ces tas de pierres dans leurs activités. En 2024 cette mesure a été complétée par la mise en place de 5 enclos de 5 ares chacun, dans lesquels la végétation pourra s'enfricher et dans lesquelles l'alouette lulu pourra construire son nid au sol sans risque de piétinement par le bétail. Les enclos ont été réalisés avec des piquets en bois de robinier faux-acacia provenant du programme d'éradication du robinier à la Haard. Vu les expériences positives de la mise en place de tas de pierres au Holleschbierg, la même mesure a été réalisée en 2024 au Hesselsbierg. Un grand merci aux exploitants, Mme Pepin et M. Trausch, pour leur coopération dans ce projet.



Pâturage itinérant

La saison de pâturage itinérant (du 2 mai au 20 décembre 2024) a été marquée par les pluies constantes tout au long de l'année qui favorisaient une croissance rapide de la végétation. Alors qu'en été les pelouses calcaires des minières se présentent normalement sous un aspect sec et brun, en 2004 elles étaient bien verdâtres pendant toute la saison. Par conséquent le troupeau avait du mal à gérer l'accroissement courant de la biomasse, ce qui a considérablement prolongé la saison de pâturage qui ne s'est terminée que quelques jours avant Noël. Au Giele Botter plusieurs terrains ont dû être fauchés à la main pour accélérer l'avancement du troupeau.

Cette année il y a eu encore 2 ou 3 attaques de chiens (non tenus en laisse) sur le troupeau. Malheureusement, une brebis s'est retrouvée avec une oreille complètement arrachée

lors d'une de ces attaques. La sensibilisation envers les promeneurs de chiens devra donc continuer en 2025.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Espèces exotiques envahissantes

Après six ans de travaux d'élimination de diverses plantes exotiques envahissantes (robinier faux-acacia, verge d'or du Canada, renouée du Japon, bunias d'Orient, buddleia) dans les réserves naturelles Haard, Prénzeberg et Kiemerchen (qui se sont poursuivis en 2024), un plan de lutte a été élaboré en 2024 pour la zone Natura 2000 « Esch-sur-Alzette Sud-Est - Anciennes minières / Ellergronn ». Le financement de la mise en œuvre de la première phase (2024-2026) ayant été sécurisé auprès du Fonds pour la protection de l'environnement, les travaux d'élimination du robinier ont commencé en janvier 2025 dans les zones Lalléngerberg (Esch-sur-Alzette / Schiffflange) et Eisekaul (Esch-sur-Alzette). Avec le bois récupéré des robiniers dépéris à la Haard, les ouvriers du COFIL ont fait plusieurs centaines de piquets pour construire des clôtures en bois (voir p.3).



Restauration des habitats du triton crêté

Après qu'en 2023 une nouvelle mare a été creusée au Ellergronn en vue d'une colonisation future possible par le triton crêté, la présence de cet amphibien y a déjà été démontrée en 2024. Il convient donc de maintenir dans l'avenir la qualité de la mare ainsi que des habitats terrestres limitrophes pour que la population puisse se développer.

Cette réduction considérable de prédateurs devrait aider la population du triton crêté à se rétablir dans ces deux mares dans les prochaines années.



Les séances de pêche électrique et au moyen de filets ont été répétées en 2024 dans deux mares ayant déjà fait l'objet de telles interventions en 2023. Une quantité considérable de poissons prédateurs de larves d'amphibiens a encore été enlevée cette année :

- [Hénzebëschweier au Ellergronn](#): 39 poissons rouges et 157 perches
- [Poekes-Weier à Léiffrächen](#): 23 carpes, 11 perches, et 67 gardons



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Mardelles du Waal

La forêt communale du Waal à Dudelange, située dans la zone Natura 2000 « Massif forestier du Waal » et la réserve naturelle « Därebësch-Waal-Hellengerbësch », consiste en une chênaie caractérisée par la présence de plusieurs mardelles naturelles. Elle est également habitée par une colonie du murin de Bechstein. Malheureusement la forte régénération du charme suffoque la régénération naturelle du chêne et a totalement envahi par endroits les abords des mardelles, les faisant disparaître derrière un rideau dense de jeunes arbres. En journée, les plans d'eau sont ainsi plongés dans l'ombre et, la nuit, ils sont difficilement accessibles pour les chauves-souris qui les utilisent comme aires de chasse et pour boire. Pour remédier à cette situation les ouvriers de l'Administration de la nature et des forêts ont débroussaillé les alentours des quatre mardelles les plus ombragées, tel que préconisé par le plan de gestion pour la zone protégée. Ces travaux se poursuivront en 2025.



Parking Haard

Encore un chantier retardé par les pluies abondantes de 2024. Le chantier du [parking écologique](#) pour la zone Natura 2000 Dudelange-Haard à Dudelange a été entamé en octobre 2023. Malheureusement le nouveau revêtement en concassé n'arrivait pas à sécher assez pour permettre le stationnement de voitures. Ainsi la finition du parking s'est retardé jusqu'en septembre 2024. Avec des surfaces en concassé, la plantation de bouleaux, et la mise en place de gros blocs de minett, le parking s'intègre parfaitement dans le paysage de la Haard et il est digne de cette belle zone protégée. L'installation d'une végétation typique des minières au fil des années devrait encore accentuer cette intégration. La zone a été complétée par un panneau double face présentant d'un côté des informations sur la zone protégée et de l'autre côté une carte avec tous les sentiers de randonnée, élaborée par la Ville de Dudelange et Visit Minett.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

MONITORING D'ESPÈCES ET D'HABITATS CIBLES



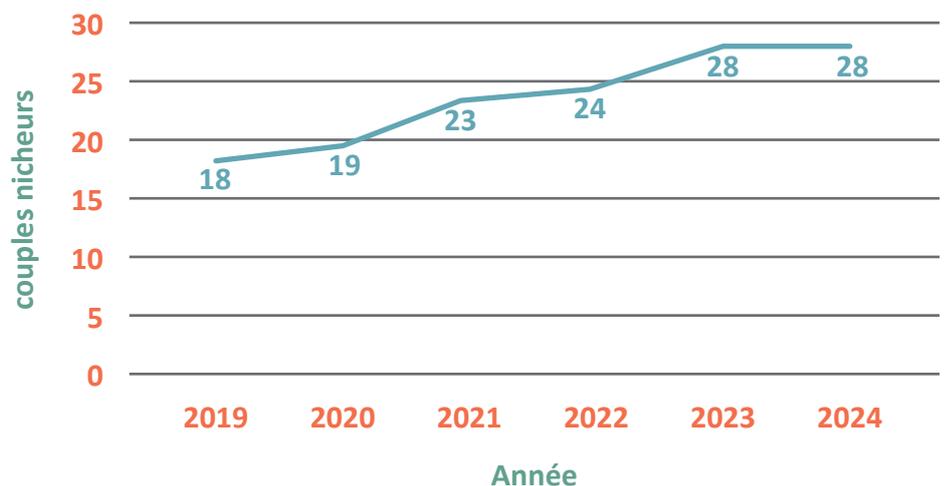
Alouette lulu

En 2024 le monitoring de l'alouette lulu se poursuivait pour la 6ième année consécutive (2019-2024). En plus du comptage des couples nicheurs, le monitoring comprenait cette année une deuxième évaluation de la qualité des habitats de l'alouette lulu, après celle du début du projet en 2019.

28 territoires ont été recensés en 2024. Ceci confirme la progression de la population qui a augmenté de 10 couples depuis 2019. Ces gains sont attribués à la gestion intensive des habitats au cours des dernières années.

En effet, pour 43% des parcelles évaluées, la qualité est considérée comme bonne ou très bonne. Par rapport à la même évaluation en 2019, on constate que, sur l'ensemble des parcelles, les effets négatifs dus à l'avancement de la succession naturelle sont entièrement compensés par les effets positifs dus à la gestion. 41 parcelles qui n'ont pas encore fait l'objet de mesures de gestion présentent un potentiel d'amélioration. 27 des 79 parcelles qui ont déjà fait l'objet de mesures de gestion pourraient encore être améliorées davantage. Ces parcelles pourront faire l'objet

d'interventions dans les prochaines années pourvu que ceci n'entre pas en conflit avec d'autres objectifs des zones Natura 2000.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Lézard des souches

Le lézard des souches est une des espèces cibles des zones Natura 2000 de la Minette. Le mâle est bien reconnaissable grâce à sa belle couleur verte. Le lézard des souches est bien plus rare et moins facilement observable que le lézard des murailles. Bien que des observations sporadiques de l'espèce aient été faites par le passé, un inventaire systématique n'y a jamais été effectué. Au Lalléngerbiérg la seule observation de l'espèce datait de 2006. En 2024 un inventaire y a détecté la présence de l'espèce à au moins 9 endroits différents !



Vu ces résultats encourageants, des inventaires ont également été commandés pour le reste de la zone Natura 2000 « Esch-sur-Alzette Sud-Est - Anciennes minières / Ellergronn » ainsi que pour le site Natura 2000 « Dudelange Haard ». Ces inventaires non encore achevés, se poursuivront en 2025 et seront complétés par des inventaires du site Natura 2000 « Differdange Est- Prënzebiérg / Anciennes mines et carrières ».

Au Lalléngerbiérg la plupart des lézards occupaient des tas de branches et de racines restés sur place lors de divers chantiers de débroussaillages depuis 2018. Pour améliorer les habitats du lézard des souches dans les



anciennes minières, l'ANF a aménagé en 2024, à travers toutes les anciennes minières, 154 tas de branches supplémentaires sur des parcelles où le lézard a été observé dans le passé, respectivement où l'habitat devrait être favorable à l'espèce.

Papillons de jour

En 2021 et 2022 le LIST avait déjà effectué un projet pilote de monitoring de papillons de jour sur les pelouses sèches des anciennes minières en rajoutant 10 transects supplémentaires à ceux déjà en place dans la zone dans le contexte du monitoring des papillons au niveau national. En 2024 ce monitoring a été répété. Il s'est avéré que l'abondance et la diversité des espèces était assez faible en 2024 ce qui s'explique en grande partie par les conditions pluviales le long de la saison de terrain. Néanmoins 60 espèces de papillons de jour ont été recensées cette année dans les anciennes minières, alors que dans le reste du pays seulement 49 espèces ont été recensées en 2024. Ceci démontre l'intérêt particulier des anciens sites miniers pour les papillons au niveau national. Ces inventaires du LIST viennent compléter les inventaires effectués depuis des décennies par M. Cungs, ancien gestionnaire des sites miniers et membre du COPIL.

Une espèce non retrouvée en 2024 est le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Espèce cible des zones Natura 2000 de la Minette, ce papillon ne survivait au Luxembourg qu'en une seule petite population isolée sur une pelouse sèche dans la commune de Kayl. Or il semble que l'isolation de la population, en combinaison avec plusieurs années extrêmement sèches, suivies d'une année extrêmement pluvieuse en 2024,

ait mené à son extinction et ceci malgré les nombreux efforts entrepris depuis des années pour restaurer ses habitats dans les environs de cette dernière population. L'année 2025 devra montrer s'il a définitivement disparu. En tout cas des mesures adaptées s'imposent dans les années prochaines pour rétablir cette espèce cible sur les pelouses sèches de la région.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

La restauration des habitats et le monitoring d'espèces sont financés majoritairement par le Fonds pour la protection de l'environnement. Le COPIL Minetter Dagebaugebider en remercie le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité
Fonds pour la protection
de l'environnement

FINANCEMENT

SENSIBILISATION

Articles dans revues communales

Un article de sensibilisation sur l'aluouette lulu dans les anciennes minières a été publié dans les revues communales respectivement sur les sites internet de plusieurs communes : Kayl, Differdange, Belvaux (revues communales) et Esch-sur-Alzette (internet).



Facebook Minetter Dagebaugebider

En 2024 nous avons publié 29 posts sur ce site couvrant des thèmes divers allant de la restauration d'habitats à des mesures de conservation pour certaines espèces, le pâturage itinérant ou simplement de belles photos des sites Natura 2000 concernés. Le post ayant généré le plus d'interactions concernait la nécessité de tenir les chiens en laisse pendant la période de nidification des nicheurs au sol : 8 likes, 32 commentaires, 171 partages et une couverture de 20831 usagers facebook.

([Facebook Minetter Dagebaugebider](#))

NEWS

Réapparition d'espèces

Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) est une espèce de chauve-souris très rare au niveau européen. Elle se reproduisait au Luxembourg, au Mariental, jusqu'en 1989. Le dernier individu a été observé à Schoenfels en 1992. Depuis, l'espèce est considérée comme éteinte au Luxembourg. En 2022, elle a fait sa réapparition lors d'inventaires chiroptérologiques auprès d'un orifice minier à Lasauvage qui a été réouvert en tant que mesure compensatoire pour un projet d'infrastructure. En automne 2023 et en printemps 2024 le petit rhinolophe a également été détecté près d'un orifice minier au Fond-de-Gras où il semble avoir hiberné dans les galeries souterraines. ([Publication Bulletin SNL](#))



L'orchis pourpre (*Orchis purpurea*) est une orchidée assez commune au Luxembourg. Elle habite les pelouses sèches dans l'est et le centre du pays. Toutefois la dernière observation officielle de cette orchidée dans les sites miniers date de 1995 au Giele Botter et à Lasauvage. Or en 2024 elle a fait réapparition à la Haard où un seul individu a été observé dans une pelouse sèche. Cette espèce avait déjà été observée à la Haard il y a très longtemps (années 80).



Pollution lumineuse

En 2024 le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a fait effectuer une étude sur la pollution lumineuse au Luxembourg. Une attention particulière était dédiée à la luminosité nocturne autour des zones protégées. Il en ressort que les zones protégées de la Minette sont particulièrement fortement touchées par ce phénomène. La pollution lumineuse peut avoir des impacts très négatifs sur la faune sauvage nocturne, dont chauves-souris et insectes. La réduction de la pollution lumineuse fait partie des objectifs à long terme des plans de gestion Natura 2000 du présent COPIL. L'étude met donc en évidence le besoin d'agir au niveau du territoire du COPIL Minetter Dagebaugebidder.

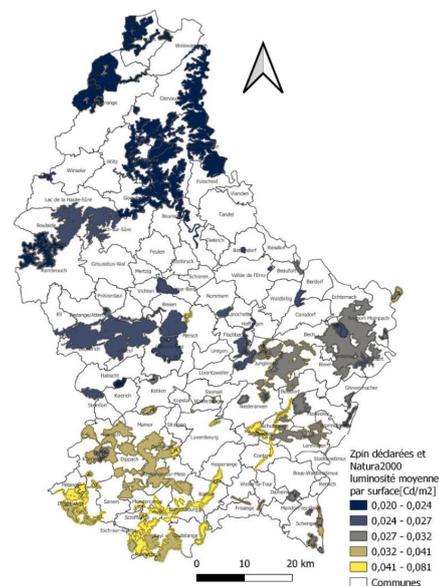


Figure 11: Luminosité moyenne dans et 100m autour des zones protégées.

Contact : Jan Herr
Animateur COPIL
"Minetter Dagebaugebidder"

Tél. : +352 621 202 194
Email : jan.herr@anf.etat.lu